**ACADÉMIE CANADIENNE DES SCIENCES DE LA SANTÉ**

**Appel aux chefs de file émergents dans le domaine des sciences de la santé au Canada**

**DATE LIMITE : 19 mai 2025**

L’Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS) a pour but de fournir des évaluations et des avis sur les questions importantes concernant la santé des Canadiens et Canadiennes. L’Académie reconnaît l’éventail complet des sciences de la santé, des sciences fondamentales à la santé de la population. Cliquez [ici](https://cahs-acss.ca/mission-vision-values-our-promise/?lang=fr) pour lire les énoncés de mission et de vision de l’ACSS.

**À propos du concours des chefs de file émergents**

Les chefs de file émergents dans le domaine des sciences de la santé au Canada seront reconnus par l’Académie canadienne des sciences de la santé. L’objectif est de sélectionner chaque année les meilleurs candidats et candidates émergents en vue de les distinguer pour une période de cinq ans. Ces chefs de file émergents doivent être parvenus à l’indépendance dans l’exercice de leurs activités, avoir été reconnus par leurs pairs, de préférence à l’échelle nationale ou internationale, et démontrer leur engagement à collaborer avec l’Académie pour faire progresser sa mission.

Ils bénéficieront d’un mentorat assuré par des membres chevronnés de l’Académie. Celle-ci s’engage à :

* faire preuve d’excellence en menant des travaux de recherche et d’érudition qui améliorent la santé et le bien-être des Canadiens et des Canadiennes;
* faire autorité pour ce qui est d’assurer la viabilité, la diversité, l’équité et l’accessibilité des systèmes de santé et de soins;
* assurer une représentation régionale au sein de son effectif.

Les personnes candidates au titre de chef de file émergent ou émergente doivent fournir de solides preuves de leurs **qualités de chef** dans leur discipline, voire en dehors, de leur **capacité** à **établir des collaborations** et à **réseauter** au sein de la communauté scientifique, de leur contribution ayant **amélioré la santé** de la société et/ou de la communauté canadienne, et de leur action pour promouvoir et faire progresser **l’inclusion, la diversité, l’équité et l’accessibilité** dans le cadre d’activités de soins de santé, de recherche, d’éducation ou de sensibilisation au Canada. Elles doivent également clairement déclarer leur intérêt à prendre part aux activités de l’ACSS.

Les membres du conseil d’administration élisent les chefs de file émergents à l’Académie à la suite d’un processus de candidature libre et d’évaluation par les pairs. L’ACSS cherche à saluer des personnes ayant manifesté ou possédant un potentiel exceptionnel en matière de talent et de réussite durables dans le domaine des sciences de la santé au Canada. Les personnes travaillant dans les secteurs public, des ONG ou privé sont admissibles si elles ont à leur actif des réalisations d’utilité publique ou ont un potentiel avéré en ce sens, témoignant de leur capacité de faire progresser les sciences de la santé. Au moment de l’élection, les chefs de file émergents qui travaillent dans une université **ne doivent pas avoir** le grade de professeur ou professeure titulaire et ceux qui travaillent dans d’autres secteurs non universitaires **ne doivent pas occuper** de postes supérieurs.

Tous les chefs de file émergents doivent avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ou résidente permanente, à moins que des circonstances exceptionnelles ne poussent le conseil à en décider autrement.

Les chefs de file émergents élus bénéficieront d’un mentorat assuré par des membres chevronnés de l’Académie. Ils se trouveront ainsi dans une position avantageuse pour devenir de futurs membres de l’ACSS. L’élection à l’Académie est considérée comme l’une des plus hautes distinctions pour les membres de la communauté canadienne des sciences de la santé. Cet honneur symbolise l’engagement à servir l’Académie pour le bien et l’avenir des sciences de la santé, peu importe la discipline spécifique de la personne.

Une personne candidate non retenue devra présenter un nouveau dossier de candidature si elle décide de participer une nouvelle fois au concours. Si une personne candidate échoue à deux reprises, consécutives ou non, elle ne sera plus autorisée à répondre à l’appel de candidatures pour les chefs de file émergents. Les critères d’admissibilité, y compris celui exigeant d’avoir obtenu son dernier diplôme il y a moins de **8 ans**, resteront les mêmes.

**INSTRUCTIONS**

**Admissibilité :** Avant de présenter leur candidature, les personnes candidates doivent s’assurer qu’elles satisfont aux critères d’admissibilité.

**Les personnes candidates admissibles doivent répondre par « OUI » à l’ensemble des CINQ questions suivantes :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Questions d’admissibilité** | **Oui** | **Non** |
| 1. Avez-vous obtenu votre dernier diplôme il y a **moins de 8 ans** (Ph. D, M. Sc., M.D., J.D., D.M.V., Pharm. D., etc.)? *(Veuillez noter que les congés autorisés ne sont pas comptés dans les 8 ans. Ils doivent être déclarés pour expliquer tout dépassement de la période de 8 ans.)*
 |[ ] [ ]
| **Au cours des 8 dernières années, avez-vous à votre actif des réalisations ou des distinctions qui démontrent :** |  |  |
| 1. vos compétences et vos qualités de chef?
* Influencer les autres et les inciter à mener le changement et la transformation organisationnelle au sein des systèmes de santé et de soins.
* Contribuer à l’excellence en matière de recherche et d’érudition.
* Mener des activités de sensibilisation du public (par exemple, organisation d’activités de promotion de la recherche, autorité en matière de diffusion de la recherche).
 |[ ] [ ]
| 1. votre capacité à établir des collaborations et à réseauter au sein de la communauté scientifique et/ou universitaire locale, nationale ou internationale?
 |[ ] [ ]
| 1. votre contribution positive aux sciences de la santé?
 |[ ] [ ]
| 1. votre engagement ou votre succès dans la promotion de l’inclusion, de la diversité, de l’équité et de l’accessibilité dans le cadre d’activités de soins de santé, de recherche, d’éducation ou de sensibilisation?
 |[ ] [ ]

Veuillez indiquer ici tous les congés autorisés ou les autres facteurs qui font que vous dépassez la période susmentionnée de 8 ans depuis l’obtention de votre dernier diplôme. (maximum 200 mots)

**INSTRUCTIONS (suite)**

La coordination et la présentation de leur dossier incombent aux personnes candidates.

**Lettres d’appui**

**Trois** lettres d’appui sont exigées. **Les lettres ne doivent pas dépasser 2 pages. Elles doivent porter l’en-tête de l’organisation de la personne qui donne son appui et inclure les coordonnées de cette dernière.**

Les lettres peuvent provenir :

* d’un membre de la direction de l’établissement du chef de file émergent ou de la chef de file émergente;
* de collègues d’autres établissements locaux, nationaux ou internationaux.

Les lettres doivent provenir de personnes qui connaissent personnellement la personne candidate et son travail et qui acceptent d’appuyer sa candidature.

Il n’est **pas** nécessaire qu’elles soient rédigées par des membres actuels de l’ACSS.

REMARQUE : **L’Académie n’acceptera aucune lettre ou candidature préparée à l’aide de l’IA/ChatGPT ou d’autres outils.** **Si nous constatons qu’elles ont recouru à l’IA, les personnes candidates seront automatiquement disqualifiées.**

Les lettres doivent :

* préciser la nature et la durée des relations professionnelles avec la personne candidate et aborder, dans des paragraphes spécifiques, ses points forts associés aux quatre (4) caractéristiques suivantes : **qualités de chef** dans la discipline, **capacité** à **établir des collaborations** et à **réseauter,** **amélioration de la santé** de la société et/ou de la communauté canadienne, et **promotion de** **l’inclusion, de la diversité, de l’équité et de l’accessibilité** au Canada.
	+ Vous pourriez juger utile de consulter les liens suivants comme cadre pour ce qui est de décrire et mettre en valeur les activités et les résultats d’un chef de file émergent ou d’une chef de file émergente liés à l’inclusion, la diversité, l’équité et l’accessibilité :
		- [Guide du CRSNG pour la prise en compte des considérations en matière d’équité, de diversité et d’inclusion dans la recherche](https://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/Policies-Politiques/EDI_guidance-Conseils_EDI_fra.asp)
		- [Excellence en recherche aux IRSC](https://cihr-irsc.gc.ca/f/53904.html)
		- [Déclaration de San Francisco sur l’évaluation de la recherche (DORA)](https://cihr-irsc.gc.ca/f/51731.html)
* reposer sur votre connaissance personnelle du travail de la personne candidate;
* développer des éléments figurant dans le CV, mais sans les présenter de la même manière que la personne candidate.

Si une personne n’est pas en mesure de faire état d’une connaissance personnelle des contributions de la personne candidate à l’égard d’une des quatre (4) caractéristiques, il est inutile d’inclure le paragraphe correspondant à cette caractéristique dans la lettre. Toutefois, nous exigeons au moins 3 caractéristiques sur 4.

Les curriculum vitae doivent :

* étayer et démontrer clairement les quatre (4) caractéristiques, à savoir les **qualités de chef** dans la discipline, **la capacité** à **établir des collaborations** et à **réseauter, l’amélioration de la santé** de la société et/ou de la communauté canadienne, et la **promotion de** **l’inclusion, de la diversité, de l’équité et de l’accessibilité** au Canada;
* **ne pas dépasser 10 pages.**

Les dossiers de candidature doivent respecter l’ordre ci-dessous et être présentés par courriel à kbimm@cahs-acss.ca.

* + - 1. FICHE DE RENSEIGNEMENTS sur la personne candidate, citation et mots-clés.
1. TROIS (3) LETTRES D’APPUI : Chaque lettre compte au maximum deux (2) pages.
2. DES DÉCLARATIONS PERSONNELLES de la part de la personne candidate, notamment la manière dont elle souhaite prendre part aux activités de l’ACSS, le résultat attendu/l’axe du mentorat, et une description de ses contributions pertinentes par rapport à la mission et aux activités de l’ACSS. (600 mots combinés)
3. CURRICULUM VITAE résumé à un maximum de 10 pages.

Dépôts électroniques uniquement auprès de Kayla Bimm à kbimm@cahs-acss.ca.

**Académie canadienne des sciences de la santé**

**Appel aux chefs de file émergents dans le domaine des sciences de la santé au Canada**

**DATE LIMITE : 19 mai 2025**

**PERSONNE CANDIDATE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|       |       |       |

Prénom Deuxième prénom Nom

|  |  |
| --- | --- |
|       |       |

Titre Établissement

|  |  |
| --- | --- |
|       |  |

Faculté, école, département, institut, société ou centre

|  |  |
| --- | --- |
|       |  |

Domaine de recherche et/ou d’enseignement principal

Adresse postale :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|       |       |       |

Téléphone Télécopieur Courriel

**PERSONNES AUTEURES DES LETTRES D’APPUI**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom | Titre/établissement |
| 1. |       |       |
| 2. |       |       |
| 3. |       |       |

**Citation**

La personne candidate doit fournir une citation de 100 mots ou moins décrivant ses réalisations et contributions et rédigée à la troisième personne. Le registre de langue employé doit convenir aux cérémonies, aux communications profanes et aux communiqués de presse.

**MOTS-CLÉS**

La personne candidate peut fournir une liste de mots-clés (6 ou moins) couvrant ses champs d’expertise, notamment les domaines du contenu produit, les techniques et les méthodes.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|       |       |       |
|       |       |       |

**Académie canadienne des sciences de la santé**

La personne candidate doit rédiger les trois (3) déclarations ci-dessous. Elles peuvent être jointes sur des pages séparées ou rédigées dans l’espace prévu ci-dessous.

|  |
| --- |
| 1. **La personne candidate doit fournir une déclaration personnelle (maximum 200 mots, police 11 points) sur les activités de l’ACSS auxquelles elle souhaite prendre part. Il peut s’agir de participer aux évaluations réalisées par l’ACSS, de siéger aux comités de l’ACSS ou de participer à des manifestations en ligne ou en personne organisées par l’ACSS.**
 |
|  |
| 1. **La personne candidate doit fournir une déclaration personnelle (maximum 200 mots, police 11 points) décrivant le résultat qu’elle attend du mentorat de l’ACSS. Il peut s’agir de domaines d’intérêt dans lesquels elle espère être guidée (recherche, financement, gouvernance, etc.).**
 |
|  |
| 1. **La personne candidate doit fournir une déclaration personnelle (maximum 200 mots, police 11 points) décrivant ses réalisations et contributions pertinentes par rapport à la mission et aux activités de l’ACSS.**
 |
|  |